

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de l'AVEPS à Echallens le 17 mai 2017

Accueil :

Nicole Bersier, présidente du bureau, ouvre la séance à 18h12 et souhaite à toutes et tous, au nom du comité et du bureau de l'AVEPS, la bienvenue à Echallens.

Membres présents: 34

Présents sans droit de vote: Grégory Durand (SPV), Raoul Vuffray (SEPS)

1. Diplôme Fédéral N°1

La présidente de l'AVEPS, Claudine Dutoit, commence par un bref rappel de l'histoire des procédures suite à l'élaboration de la nouvelle grille salariale datant de 2008. Elle signale le mémoire de Serge Weber et Alain Melly qui compare les deux formations, l'ancienne menant au Diplôme 1 et l'actuelle. Elle nomme les différents présidents l'AVEPS qui se sont saisis du dossier, à savoir Patrick Badoux, Serge Weber, Pascal Mornod, Claudine Dutoit.

Cette dernière revient sur les deux audiences du Tripac (2010, 2013), qui se soldent par deux procédures rejetées. Elle termine en évoquant le fait que certains membres ont essayé de recourir, avec l'aide de leur protection juridique, contre les décisions de la HEP Vaud qui a accordé à certains (notamment l'enseignement spécialisé) des crédits, et pas à d'autres.

Claudine annonce que le but de la séance est que le comité puisse proposer des pistes pour avancer et que des décisions soient prises par l'assemblée.

2. Retour sur la formation de 26 crédits à la HEP Vaud

La parole est donnée à Séverin Perfetta qui donne un retour sur la formation de 26 crédits à la HEP Vaud, suite à un sondage effectué auprès de ceux qui l'ont terminée. Le but de ce sondage est de connaître cette formation, les aspects positifs et les négatifs.

Le comité a pris connaissance des résultats de ce sondage, et a décidé d'essayer d'améliorer cette formation, avec l'aide de la SPV. Le comité est en contact avec M. Cyril Petitpierre pour mettre sur pied une réunion entre HEP, SPV et AVEPS afin de parler des contenus, mais surtout de faire en sorte que cette formation soit considérée comme complémentaire, pour que les candidats intéressés aient droit aux périodes de décharges pour la suivre de manière officielle.

Jacques Rubattel, vice-président, nous lit un courriel de M. Petitpierre, reçu le jour-même, répondant positivement à cette demande de rencontre et prêt à l'organiser rapidement.

3. Recours HEP Vaud

La parole est donnée au président de la SPV, Grégory Durand, pour quelques avis de droit et réflexions quant à la poursuite des actions juridiques.

Il est très difficile de pronostiquer les chances de succès dans un éventuel recours contre la HEP. Il rappelle que cette voie n'était qu'une piste possible, que le cursus de formation entre enseignement spécialisé et formation EPS était de toute manière différent, et que la HEP a produit quelque chose en mettant sur pied la formation de 26 crédits, et qu'il faut donc prendre en compte tous ces éléments avant d'estimer les chances de réussite d'un recours.

Quant au prix d'une telle démarche, aucune protection juridique ne veut la financer (pour mémoire, 20000.- pour le cas Besençon).

Conclusion de la SPV: comme la HEP est prête à discuter et négocier, il faut prendre cette occasion pour aller vers la HEP, discuter des points ressortant du sondage évoqué au point 2, et négocier particulièrement sur les périodes de décharge.

Gianpaolo Patelli demande des précisions pour savoir sur quoi exactement porterait ce recours HEP.

Grégory Durand: faire recours contre le fait que l'équivalence offerte aux enseignants spécialisés n'a pas été proposée au porteur du Diplôme Fédéral 1.

Claudine Dutoit résume la situation ainsi: deux combats juridiques se sont soldés par deux défaites, l'étape suivante proposée par le comité est la négociation avec la HEP sous l'égide de la SPV.

A la suite de ces interventions, Claudine Dutoit donne la parole à l'assemblée pour écouter tout ce que les membres présents ont à dire.

remarque: à partir de ce point, le secrétaire soussigné prend la liberté de ne pas retranscrire chronologiquement tout le fil des échanges, mais de sérier les différentes remarques ou questions par thème. La plupart des réponses juridiques sont apportées par Grégory Durand, président de la SPV, ci-après GD.

Discussion ouverte:

Remarque de Jean-Marc Passet quant au statut de MEP non reconnu, mais autorisés par la HEP à être prafos, ce qui peut sembler incohérent de leur part.

GD: Le titre du DF1 est reconnu pour enseigner mais pas pour posséder le statut officiel de MEP. L'employeur des prafos n'est pas la HEP mais la DGEO. Ce dernier point est également relevé par Alain Melly.

Seconde question de JM Passet: que fait la HEP s'il n'y a plus de prafos EPS?

Gianpaolo Patelli: continue-t-on à se battre pour la reconnaissance du DF1 ou bifurque-t-on vers un recours contre la HEP, quel est le sens de cette séance?

Séverin Perfetta redonne la position du comité, à savoir aller de l'avant, arrêter de lancer des procédures, donc renoncer à demander l'équivalence, mais négocier pour essayer de modifier la formation des 26 crédits et surtout en faciliter l'entrée par l'obtention de périodes de décharge.

Sur les procédures judiciaires possibles:

Valérie Rovero: y aurait-il plus de chances de gagner au niveau fédéral qu'au plan cantonal?

Séverin Perfetta: aucune chance au niveau fédéral.

Luc Vittoz intervient pour dire que dans le canton de Vaud on se bat pour faire reconnaître le DF1 mais que c'est l'inverse dans les autres cantons.

Luc enchaîne avec plusieurs questions sur la formation des 26 crédits:

- combien de personnes l'ont déjà suivie? 18
- combien sont inscrites l'année prochaine? 4
- ouvert à n'importe quel effectif? oui
- quel est le « marché » potentiel pour cette formation? diverses interventions amènent à une estimation de 200 personnes dans cette situation, forcément pas toutes intéressées à suivre la formation
- Eliane Parollini Sutter: quel est l'avantage pécuniaire suite à la formation? augmentation d'une classe de salaire, donc 500.- à 800.- de différence selon l'avancée de la carrière pour un emploi à 100%. Patrick Badoux précise qu'il est bien moindre si l'on décide de racheter les années auprès de la caisse de pensions.
- qu'est-ce que ça représente comme temps et charge de formation? deux après-midi de cours pendant deux semestres de formation, la rédaction d'un mémoire

Sophie Bossel et Joséphine Forestier expriment toute la déception et la frustration ressenties par les dernières personnes formées au DF1 pour qui il aurait été plus facile d'enchaîner tout de suite avec une autre formation pour obtenir un titre conforme au statut de MEP. Eliane Parollini Sutter complète en disant qu'elle a toujours refusé de s'inscrire en formation pour ne pas donner raison à Mme Lyon.

Il en ressort plusieurs questions sur les diverses actions et/ou négociations possibles:

- avec le DFJC, suite au proche départ de Mme Lyon? Séverin Perfetta: la personne qui lui succédera ne va pas revenir en arrière. GD ne connaît pas l'influence de Mme Lyon sur cette décision, et précise que c'est le SPEV (service du personnel de l'Etat de Vaud) qui a pris cette décision et non le DFJC. Il confirme en outre qu'un retour en arrière sur cette décision par le-la future chef-fe de département est impossible. Le Tripac a confirmé que l'Etat a suivi ses propres règles (parallèle avec la situation des psychologues sco-

laire), il n'y aura donc pas de changement avec le nouveau gouvernement vaudois.

- d'une rétroactivité de salaire possible? Séverin: la décision à l'époque a été de faire recours, donc la rétroactivité n'a jamais été renégociée avec Mme Lyon.
- alerter la presse: GD met en garde contre toute action de notre part dans la presse, car tout employé de l'Etat est tenu au devoir de réserve et que seule la présidente de l'association pourrait parler sous le couvert de l'étiquette syndicale.

Luc Vittoz revient sur le parallèle avec la situation des psychologues évoquée plus haut, mais aussi des infirmières, et se demande si une action commune à plusieurs professions pourrait être envisagée.

GD: la situation des psychologues, des infirmières, des rythmiciens, des enseignants de travaux manuels, des MEP est différente à chaque fois, mais identique dans le sens que l'Etat a suivi ses propres règles selon le Tripac, la situation est donc bétonnée.

Nicole Bersier: des actions ont-elles été gagnées? GD, s'il y en a, c'est très peu, des cas personnels. Ceux qui ont gagné au Tripac n'étaient pas des dossiers exemplaires (comme l'est devenu, font remarquer Marc Wertz et Olivier Trittibach) le cas Besençon.

Patrick Badoux intervient pour appuyer la position du comité d'arrêter d'engager de l'énergie et de l'argent dans la reconnaissance du titre, mais plutôt entrer en négociation avec la HEP, éventuellement discuter avec la personne succédant à Mme Lyon (mais sans trop y croire au vu de ce qui est exposé ci-dessus). Il demande au comité de se profiler pour faciliter l'entrée en formation des futurs candidats aux 26 crédits, et donc obtenir des périodes de décharge.

Sophie Bossel demande des précisions sur qui a obtenu / n'a pas obtenu ces décharges. Séverin répond qu'officiellement ce droit n'est pas acquis pour cette formation. GD était persuadé que tout le monde avait obtenu ces décharges et oriente la discussion sur la possibilité de demander à ce que les 26 crédits soient considérés comme un Diplôme Additionnel, type de formation qui donne droit officiellement à des décharges sous certaines conditions, et que ceci devrait être un des points essentiels dans les négociations avec la HEP.

Suite à des interventions de Michèle Mettraux, Sophie Bossel et Luc Vittoz quant à l'influence du SPEV sur la classification des fonctions, sur les règles européennes (accords de Bologne) régissant les formations et la CDIP qui accorde les équivalences aux porteurs de titres étrangers (titres peut-être obtenus avec moins de crédits que le DF1), la discussion s'oriente autour d'une démarche qui permettrait de savoir si la CDIP a délivré des équivalences de Master à des personnes ayant validé moins de crédits que ce qui a été reconnu pour le DF1.

Jean-Marc Presset revient sur les 10 crédits de la formation de prafo et demande si ces crédits ne pourraient pas être inclus dans les 26 crédits lors des futures discussions avec la HEP pour ceux qui l'ont faite.

A la suite de cette remarque et des autres propositions, Joséphine Forestier propose de négocier des formations en fonction des parcours personnels de formation de chacun (diplômes additionnels, prafo, journées de formation,...), aussi de différencier ceux qui veulent obtenir un Master (à savoir un titre conforme) de ceux qui veulent juste l'équivalence (disparition du A à côté de la classe salariale).

Michèle Mettraux se joint à cette proposition.

Jean-Michel Bohren apporte la précision que le BFC n'a non plus pas été reconnu comme formation supplémentaire pour obtenir des crédits de formation et alléger les 26 crédits.

Marianne Jaquemet propose de négocier pour faire baisser le nombre de ces 26 crédits.

A la suite de toutes ces propositions, Grégory Durand attire l'attention sur le fait que le comité devra bien se préparer pour savoir sur quels points ouvrir la négociation.

Grégory Trittibach et Michèle Mettraux nous disent leur envie de continuer à se battre.

Gianpaolo Patelli propose une autre voie au comité, constatant que l'association s'esouffle et doit se tourner vers d'autres problématiques, se lancer dans de nouveaux projets.

La discussion s'oriente sur la dynamique de l'association et l'arrivée (ou non) de nouveaux membres.

Nicole Bersier recentre les débats sur les décisions à prendre en fonction du sujet de l'AG.

Grégory Durand précise que creuser la piste des diplômes étrangers reconnus est en relation avec l'employeur, soit la DGEO, et que cela ne compromet pas les négociations en parallèle avec la HEP autour de la formation des 26 crédits (périodes de décharge, diplôme additionnel, inclure les crédits prafo,...).

Claudine Dutoit propose donc ces deux pistes en parallèle.

Nicole Bersier soumet cette proposition au vote de l'assemblée, qui l'accepte à l'unanimité.

Claudine Dutoit remercie chacun pour les différentes interventions.

4. Propositions individuelles et divers

Luc Vittoz s'inquiète de la situation des gymnases, particulièrement Provence, Marcelin et Burier, qui sont en manque de salles de sport. Il demande au comité de suivre

cette situation et de donner un état de la situation de l'enseignement de l'EPS dans les gymnases lors de la prochaine AG ordinaire.

Nicole Bersier remercie l'assemblée pour son écoute et sa participation, puis nous souhaite une excellente soirée. L'assemblée générale extraordinaire est levée à 19h30.